SÉCURITÉ en battue

Mémo à l'attention du Président

- **Le cahier de battue doit être signé par l'ensemble des participants** et toutes les rubriques doivent être renseignées.
- **Le chef de battue doit être en possession de l'attestation de formation** « Sécurité & Responsable de battue » et, également, de la délégation si ce n'est pas le Président.
- **Le mise en place de panneaux temporaires signalant la battue est obligatoire** sur les voies ouvertes à la circulation et principales voies identifiées au PDIPR.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENTAIRES

à énoncer obligatoirement avant chaque début de battue à l'ensemble des participants

Le carnet de battue doit être signé par tous les participants au départ et au retour de la battue.

1. JE PORTE UNE VESTE OU UN GILET FLUORESCENT ROUGE OU ORANGE de façon visible et permanente (chasseurs comme accompagnants).
2. J'EFFECTUE MES DÉPLACEMENTS AVEC UNE ARME VIDE, CASSÉE OU CULASSE OUVERTE OU J'UTILISE UN STOP TIR.
3. À l'arrivée au poste, JE ME PLACE VENTRE AU BOIS, M'ASSURE DE LA POSITION DE MES VOISINS ET SIGNALE PAR UN GESTE MON EMPLACEMENT.
4. Ensuite, JE PRENDS EN COMPTE MON ENVIRONNEMENT vis-à-vis des personnes, des routes, des maisons, des ricochets possibles, etc.
5. JE VÉRIFIE L'INTÉRIEUR DES CANONS et je charge mon arme après le signal de début de battue.
6. JE NE TIRE NI NE MANIPULE MON ARME DANS LA ZONE DE L'ANGLE DES 30 DEGRÉS vis-à-vis de mes voisins, d'un animal domestique ou d'un bien matériel.
7. JE NE QUITTE PAS MON POSTE tant que l'action de chasse est en cours.
8. J'IDENTIFIE PARFAITEMENT LE GIBIER avant de tirer.
9. J'EFFECTUE TOUJOURS UN TIR FICHANT.
10. J'EFFECTUE DES TIRS À COURTE DISTANCE.
11. JE NE POSE PAS D'ARME CHARGÉE sur un support et je ne la tiens pas à l'horizontale.
12. À l'approche d'un tiers, J'OUVRE ET JE DÉCHARGE MON ARME.
13. JE NE PORTE PAS D'ARME CHARGÉE À LA BRETELLE.
14. Dès la fin de battue, JE DÉCHARGE MON ARME, puis je vérifie mes tirs.
15. JE M'ASSURE DU RETOUR DE MES VOISINS.

Pour connaître la politique globale de votre Fédération et l'ensemble des mesures de sécurité, **consultez le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2025-2031**, en flashant le QR-Code ci-contre.

©Illustrations de Yanka & MD.sahadat provenant de AdobeStock | Macrovector_official provenant de Freepik

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU JURA

DÉFINIR L'ANGLE DE 30°

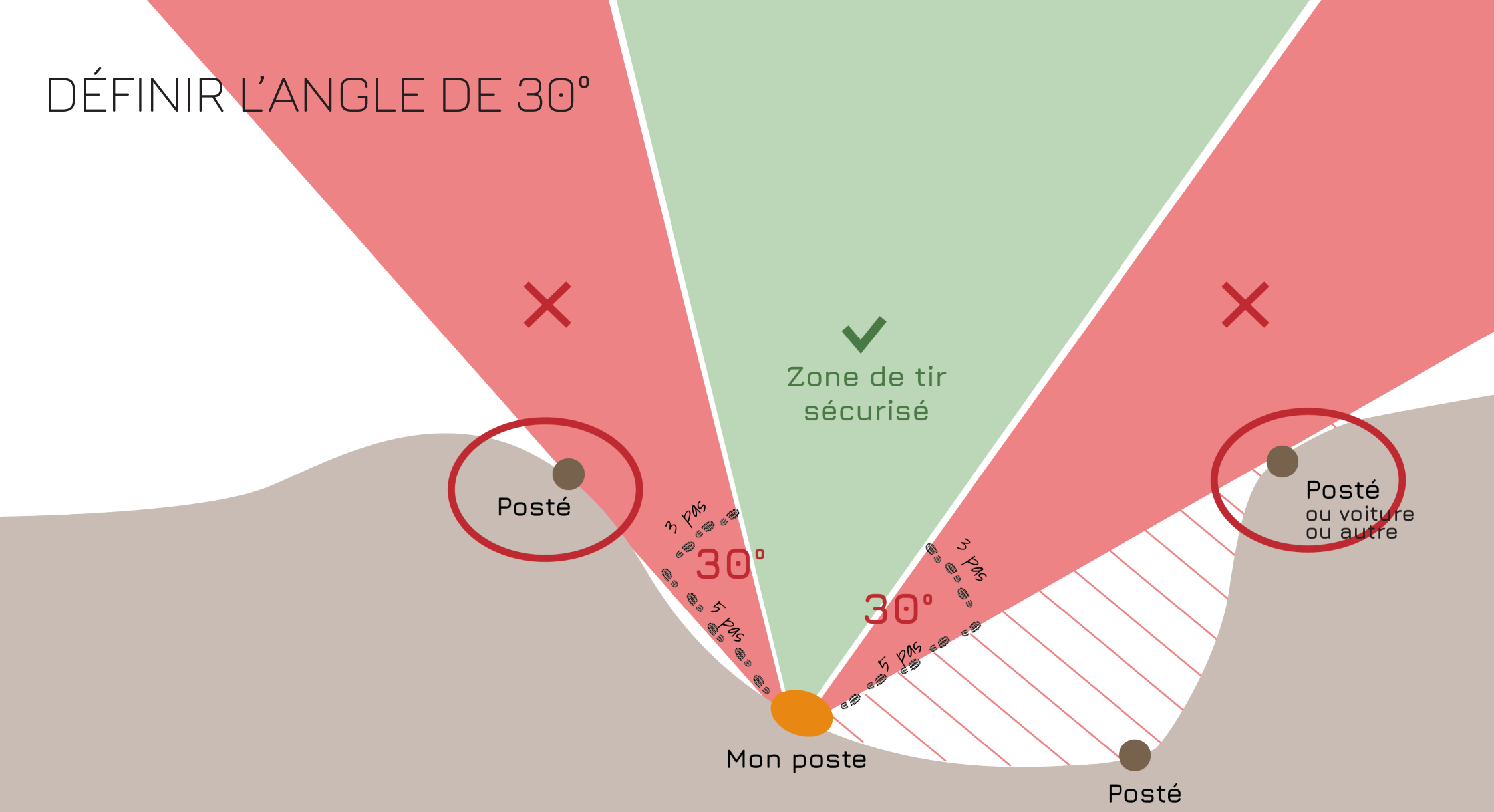

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU JURA

« Aucun tir n'est anodin dans la nature, vous n'êtes jamais seul. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse. » Willy Schraen